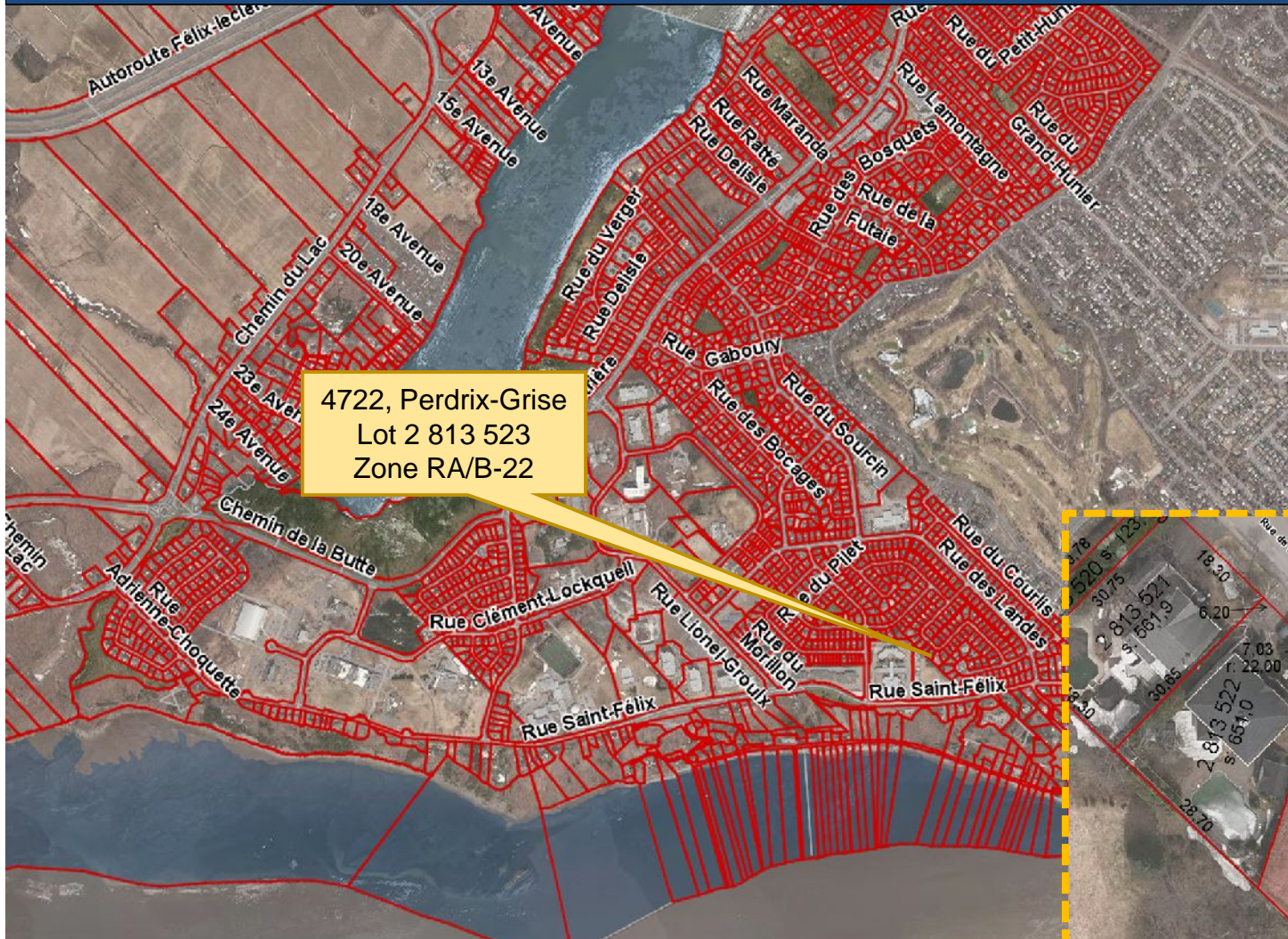


DM – somme des marges latérales

4722, rue de la Perdrix-Grise

Conseil
30 août 2021



4722, Perdrix-Grise
Lot 2 813 523
Zone RA/B-22



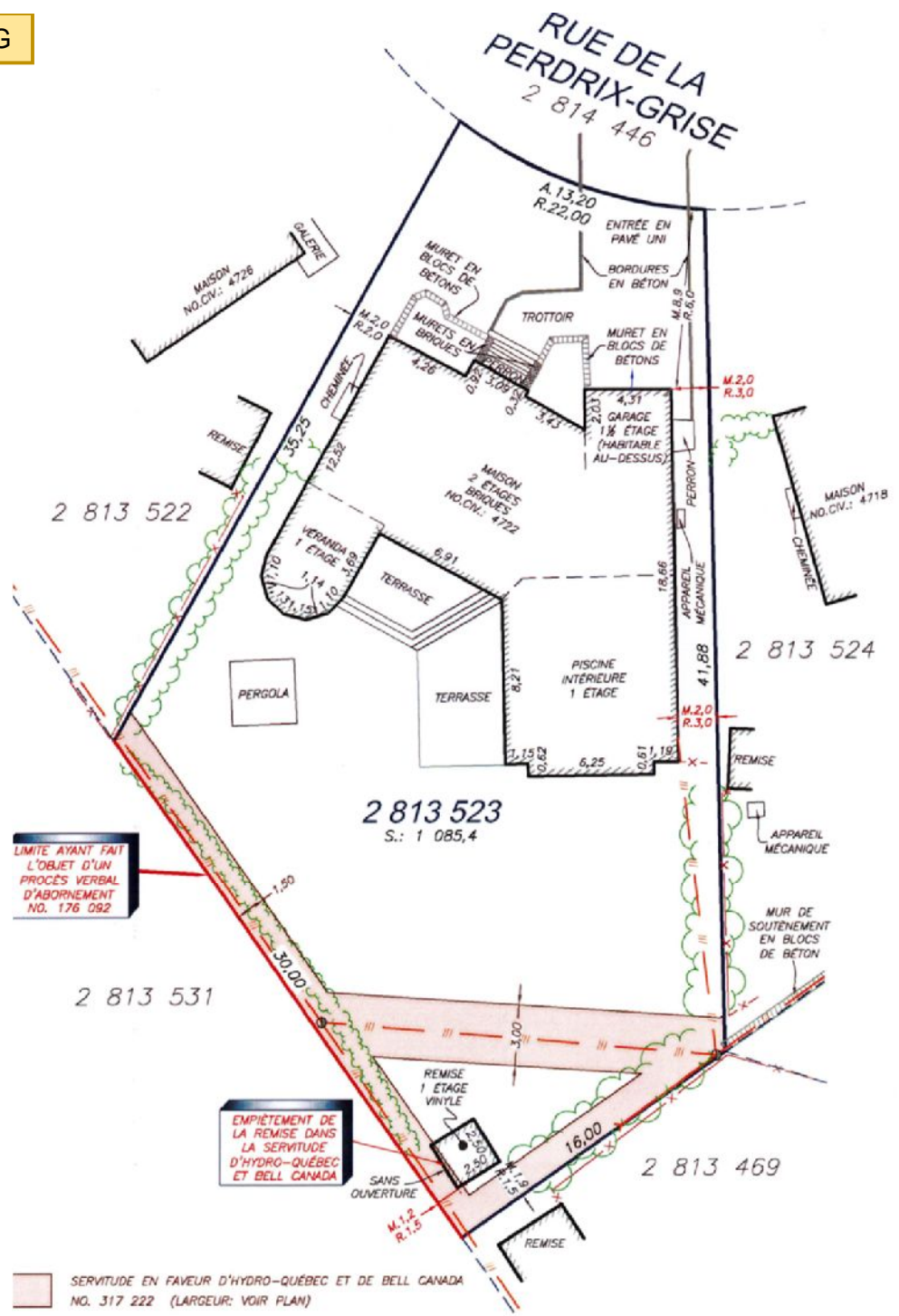
Requérant	Mme Evelyn Dufresne, propriétaire (2014)
Résumé	Rendre réputée conforme la somme des marges latérales de la résidence. Les marges latérales sont conformes.
Note	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Construction d'origine en 1989 ▪ Le plan approuvé par la ville indiquait bien la présence d'une pièce habitable au-dessus du garage. <ul style="list-style-type: none"> ▪ Soit que la réglementation était appliqué différemment à l'époque, soit que le fonctionnaire n'a pas identifié cette non-conformité

DÉROGATION MINEURE	
PROJET/DEMANDE	NORME
<p>Somme des marges latérales</p> <p style="text-align: center;">4.0m au lieu de 5.0m</p> <p><i>Note: marges latérales conformes</i></p>	<p>4.2.3.2 Marges latérales</p> <p>La largeur de l'une quelconque des marges latérales est fixée à deux mètres (2 000 mm); de plus, la somme des deux marges latérales doit égaler au moins cinq mètres (5 000 mm).</p> <p>Par rapport à un garage ou un abri d'auto attenant à l'habitation et ne comportant pas d'ouverture du côté du mur latéral extérieur, la marge latérale est fixée à un mètre et demi (1,5 m). Si le mur latéral extérieur du garage attenant à l'habitation comporte une ouverture, la marge latérale est fixée à deux mètres (2 m). De plus, lorsque ces deux derniers cas se présentent, l'autre marge latérale est fixée à deux mètres (2 m).</p>

Aérien oblique 2014
Implantation identique entre 2014 et 2021



Plan localisation A-G



LIMITE AYANT FAIT L'OBJET D'UN PROCÈS VERBAL D'ABORNEMENT NO. 176 092

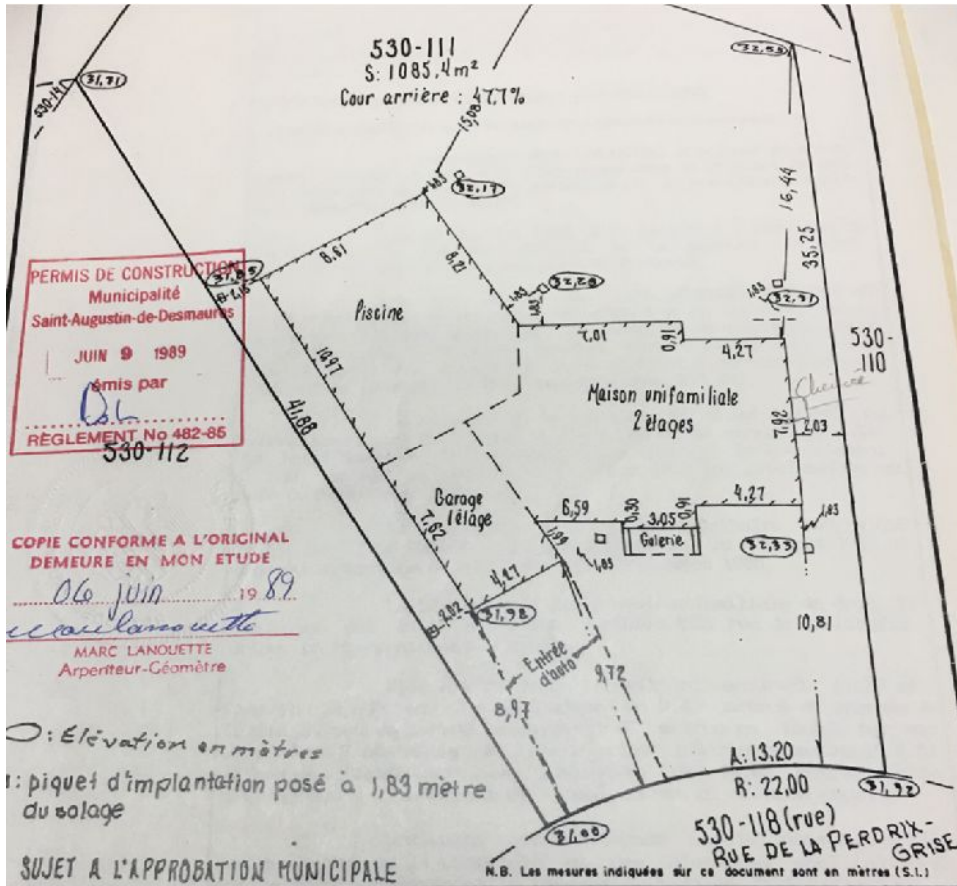
EMPIÈTEMENT DE LA REMISE DANS LA SERVITUDE D'HYDRO-QUÉBEC ET BELL CANADA

SERVITUDE EN FAVEUR D'HYDRO-QUÉBEC ET DE BELL CANADA NO. 317 222 (LARGEUR: VOIR PLAN)

LÉGENDE

- > PORTE DE GARAGE
- ⊙ POTEAU
- x- CLÔTURE
- ||— FILS AÉRIENS
- HAIE

Documents au permis de construction de la résidence



- ZONE # 2 RA/B 22
- ① Usage Habo I 2 étages (OK)
 - ② Hauteur 26' Max: 29,5' (OK)
 - ③ Largeur 37' Min: 8m 26,5' (OK)
 - ④ Surface Plancher Au moins 206 m² (OK)
 - ⑤ Marge de Roul droit 8,77 dans 9m (OK)
 - ⑥ Marge latérale Min → 6m + 50% de surface. Total 9,05m (OK)
G 2,00 m OK
 - ⑦ Cour arrière 15,05m 47,7% (OK)
 - ⑧ Niveau Terrain 31,46m → Max 32,46m (OK)
 - ⑨ Acier 4m. Luc // legs de terrain (OK)
 - ⑩ Finitions extérieures Pige + E Isolates (OK)
 - ⑪ Plan/Certificat Cheminée 1,82m // 2' (OK)
 - ⑫ Fontaine

Documents au permis de construction de la résidence

